

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 21  
- votant par procuration 8  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance fait le 30 septembre 2022

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-deux septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Les dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 (mesures dérogatoires) ayant pris fin le 31 juillet 2022, la séance s'est déroulée sous les règles du droit commun auxquelles il est fait retour depuis le 1<sup>er</sup> août 2022.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMÂÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE,  
M. Pascal SZALEK, Adjoint,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,  
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Patrick WALCZAK,  
Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Anne-Lise COUTURE,  
Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Evelyne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Damien AUBE	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Johan GONZALEZ
Mme Arlette LECHACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Djémaïa TAKARLI	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick WALCZAK est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.83/09.22**

**Objet : Déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération  
RD 982 - Avenue René Coty**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 29.09.2022

**Délibération n°: D.83/09.22**

**Objet :** Déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération  
RD 982 - Avenue René Coty

Madame le Maire indique qu'actuellement, les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération situés sur la RD 982, avenue René Coty sont implantés au niveau du Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine, comme l'indique le plan annexé (page 1).

De ce fait, les résidences "la Pommeraie" et "les Pommiers" ainsi que quelques habitations individuelles se situent hors agglomération.

La Ville de Lillebonne souhaite déplacer ces panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération au débouché de l'allée de la Côte Blanche (page 2 du plan annexé).

Ce déplacement permettra, d'une part, d'intégrer les riverains actuellement hors agglomération et, d'autre part, réglementer la vitesse à 50 km/h afin de sécuriser le déplacement le long de cet axe.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu l'article R411-2 du Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2213-1,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne d'intégrer les riverains de l'avenue René Coty, actuellement hors agglomération,

Considérant la volonté de la Ville de Lillebonne de réglementer la vitesse et assurer la sécurité en agglomération,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération actuellement situés sur la RD 982, avenue René Coty au niveau du Centre Hospitalier intercommunal Caux Vallée de Seine,
- d'implanter cesdits panneaux au débouché de l'allée de la Côte Blanche,
- de charger Madame le Maire ou son représentant de prendre l'arrêté correspondant en ce qui concerne le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération de la RD 982.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Patrick WALCZAK.